



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Affaire suivie par :
Isabelle Chevrier
Division des écoles - DE3
isabelle.chevrier@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.43.50

Paris, le 18 novembre 2013

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les directeurs
d'école élémentaire et maternelle

Mesdames et messieurs les directeurs
d'établissement spécialisé

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

S/c des Mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Monsieur le directeur de l'E.S.P.E. de Paris
(pour information)

13AN0196

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Objet : Candidatures d'enseignants spécialisés du 1^{er} degré pour une mise à disposition de la Polynésie française - rentrée août 2014.

Référence : Note de service n°2013-165 du 25/10/2013 (B.O.E.N. n°41 du 7 novembre 2013)

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir porter à la connaissance des personnels enseignants spécialisés du 1^{er} degré placés sous votre autorité la note de service ministérielle visée en référence, relative aux candidatures à une mise à disposition de la Polynésie française pour la rentrée scolaire d'août 2014.

Sont concernés par cet appel à candidature, les instituteurs et professeurs des écoles spécialisés titulaires du CAEAA/CAFIMF, du CAFIPEMF du CAEI/CAPSAIS/CAPA-SH, ou du diplôme de psychologue scolaire qui souhaitent obtenir une mise à disposition, y compris ceux ayant déposé une candidature à un poste en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

Les personnels qui ont déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre-mer ne peuvent déposer une nouvelle demande qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de l'une de ces collectivités.

Je vous rappelle que la durée maximale de la mise à disposition de la Polynésie française est de deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement.

Les candidats retenus seront destinataires, au cours du printemps 2014, d'une proposition d'affectation en Polynésie française et recevront ensuite l'arrêté ministériel de mise à disposition après la tenue de la commission administrative paritaire compétente.

Les dossiers de candidatures doivent être téléchargés sur le site Siat, accessible à l'adresse électronique suivante :

<http://www.education.gouv.fr/>, rubrique **Concours, emplois et carrières/Personnels enseignants/Promotion, mutation et affectation des stagiaires/Siat.**

Les dossiers dûment complétés et signés par les intéressés devront être déposés en un exemplaire auprès de l'inspecteur chargé de la circonscription dont ils dépendent **avant le 26 novembre 2013.**

Ils seront ensuite transmis **avant le 13 décembre 2013** à l'adresse suivante :

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE PARIS DIVISION DES ECOLES Bureau DE 3 94, avenue Gambetta 75020 PARIS ☎ 01.44.62.43.50 / 43.42

Le dossier devra être accompagné des pièces justificatives (dernier rapport d'inspection, dernier arrêté de promotion d'échelon, copie du diplôme, fiche individuelle de synthèse) et comporter **la signature, l'avis motivé et l'appréciation détaillée** de l'inspecteur chargé de circonscription sur la manière de servir de l'intéressé.

Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique de leur dernière affectation.

La présente note, transmise par courrier électronique, ne fera l'objet d'aucune édition « papier ».

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le recteur de l'académie de Paris,
pour le directeur de l'académie de Paris,
pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire,
et par délégation
le chef de la division des écoles

signé

Alain BOURLAUD